

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 18 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 novembre à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 13

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 2

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière.

Date de convocation : 12 novembre 2025

Noël Fraisse donne procuration à Paul Thiollière

Eric Bordereau absent excusé

Secrétaire de séance : Marie-Christine Chaprier

OBJET : Convention « Tu Joues »

La ludothèque est un espace ouvert de façon hebdomadaire sur la commune de Saint-Julien-Molin-Molette, pour l'emprunt de jeux et jouets. Le public est également accueilli pour jouer sur place lors de ces temps d'ouverture. La ludothèque est ouverte de 10 à 15h par semaine.

L'objet de la convention a pour but d'autoriser Tu joues à occuper un local mis à disposition par la commune.

La commune s'engage à :

- La commune prend en charge la totalité du loyer du local (390 euros mensuel),
- La commune permet l'usage de l'espace extérieur de la place aux 6 fontaines pour l'installation de jeux et jouets dans l'espace public.

La ludothèque s'engage à :

- Mise à disposition des associations piraillonnes des grands jeux en bois pour leurs manifestations
- à mettre à disposition du service périscolaire une malle de jeux et jouets
- à assurer 3 interventions par an pour le CCAS
- Elle peut aussi à mettre à disposition le local de la ludothèque fixe à des personnes et groupes ayant un usage permis par les aménagements spécifiques de ludothèque
- Payer les fluides et l'assurance

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
AUTORISE Mme la maire à signer cette convention pour une durée de 3 ans à compter du
01 janvier 2026.

La maire
Céline Elie

Secrétaire de séance
Marie-Christine Chaprier

